

28.03.2007 - 15:34 Uhr

LUSS combat la réforme de limposition des entreprises II par voie référendaire - Une réforme socialement injuste et économiquement dommageable

Berne (ots) -

Réuni aujourd'hui à Berne, le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a décidé à l'unanimité de lutter par voie référendaire contre la réforme de l'imposition des entreprises II. Celle-ci est en effet liée à au moins trois injustices et dangers, à savoir :

1. Ce projet débouche sur l'allègement de la charge fiscale des actionnaires et, de ce fait, sur un alourdissement de celle des salarié(e)s. Il prolonge donc la tendance observée ces 20 dernières années de taxer fiscalement toujours plus ces derniers via l'augmentation des impôts fédéraux indirects et de certaines redevances. Ce qui est socialement injuste.
2. Parce qu'à l'avenir, les dividendes seront moins imposés que les salaires, ce sont surtout les propriétaires de petites et moyennes entreprises qui vont en distribuer plus souvent, ces dividendes n'étant pas soumis aux cotisations de l'AVS, plutôt que de se verser des salaires soumis, eux, à cette dernière. Les nanti(e)s seront donc deux fois gagnants et l'AVS perdra chaque année 150 millions de francs de recettes. Il est inacceptable que les riches contournent ainsi l'AVS.
3. Ce cadeau fiscal adressé aux grands actionnaires est dommageable à l'économie. L'incitation à capitaliser les bénéfices dans l'entreprise pour les réinvestir s'en trouvera affaiblie. Une part importante des bénéfices distribués devrait se retrouver sur certains marchés des capitaux étrangers au régime fiscal attrayant, comme le Luxembourg. En outre, la diminution des recettes fiscales entraînée par cette réforme asséchera les finances publiques pourtant nécessaire pour consolider la reprise économique. Et l'on manquera donc ensuite d'argent pour investir dans l'accueil extrafamilial des enfants et dans l'éducation, ainsi que pour éliminer les goulots d'étranglement structurels existant dans les communications, les transports publics et le logement.

Daniel Lampart (031/377 01 16 et 079/205 69 11), économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.